

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 31 mai 2018, a adopté le règlement suivant :

RCG 18-016 Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 juillet 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 17 juillet 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat